

Commune de
FONTENAY SUR VÈGRE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 12 DECEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le douze décembre, à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Madame LHOPITAL Monique, Maire.

Étaient présents : M. MARTEAU Jean-Luc, Mme FABLE Michèle, M. RUIILLÉ Guy,
M. MAZURE Mathias, Mme GIRAULT Catherine et Mme DORET Peggy

Absents excusés : M. TOUCHARD Fabien, M. CHAUVEAU Didier

Absent : M. GOUPIL DE BOUILLÉ Pierre

Secrétaire de séance : Mme DORET Peggy

Date de convocation : 05/12/2017

Date d'affichage : 05/12/2017

Nombre de Conseillers en exercice : 10

Nombre de présents : 7

ORDRE DU JOUR

- Autorisation d'adhésion aux plateformes de téléservices
- Adhésion au Centre de Gestion du Syndicat Mixte Sarthe Numérique
- Modification des statuts sur le changement de siège social de la communauté de communes Loué-Brûlon-Noyen
- Marché mutualisé pour la maintenance de l'éclairage public
- Affaires diverses

AUTORISATION D'ADHESION AUX PLATEFORMES DE TELESERVICES
(2017-12-01)

Madame le Maire informe le Conseil municipal de la mise à disposition de plateformes de téléservices visant la dématérialisation des actes pour le contrôle de légalité et pour les marchés publics. Celles-ci sont mise en place par le Conseil départemental gratuitement et sont à la disposition des communes. Le Conseil municipal décide à l'unanimité de renouveler son adhésion à ces services et autorise Madame le Maire à remplir le formulaire d'adhésion.

ADHESION AU CENTRE DE GESTION DU SYNDICAT MIXTE SARTHE NUMERIQUE
(2017-12-02)

Madame le Maire informe les conseillers municipaux d'un courrier du Centre de Gestion demandant l'avis de la collectivité concernant l'adhésion volontaire du Syndicat Mixte Sarthe Numérique à celui-ci.

En effet, le Centre de gestion a besoin de l'approbation des collectivités lui étant affiliées avant de pouvoir accepter cette adhésion.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de donner son accord concernant l'adhésion du Syndicat Mixte Sarthe Numérique au Centre de gestion de la Sarthe.

MODIFICATION DES STATUTS SUR LE CHANGEMENT DE SIEGE SOCIAL DE LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES LOUE-BRULON-NOYEN
(2017-12-03)

Le Conseil Municipal de Fontenay sur Vègre,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article 5211-20 ;

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 08 novembre 2017, ci-dessous, approuvant la modification de l'article 3 des statuts ;

accepte, à l'unanimité la modification des statuts dans son article 3 :

Article 3 - Le siège de la communauté de communes est fixé à Loué (Sarthe) – 24 rue du Pont de Quatre Mètres

Délibération prise par le Conseil Communautaire en date du 08 novembre 2017 approuvant la modification de l'article 3 des statuts :

Les délégués communautaires sont invités à approuver le changement de siège social de la communauté de communes.

En effet suite à l'acquisition de bâtiments et terrains sur la commune de Loué, l'hôtel communautaire maintiendra son siège en cette commune.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article 54211-20 ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le changement du siège social de la communauté de communes.

Le siège social sera fixé à Loué (Sarthe) – 24 rue du Pont de quatre mètres

MARCHÉ MUTUALISÉ POUR LA MAINTENANCE DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC **(2017-12-04)**

Madame le Maire informe le Conseil municipal de la mise en place d'un cahier des charges par la Communauté de communes concernant la maintenance de l'éclairage public. Madame le Maire explique aux conseillers municipaux que ce cahier des charges propose aux collectivités adhérentes la maintenance curative sur demande des communes et de la maintenance préventive pour celles qui le souhaitent.

L'entretien de l'éclairage public étant à la charge des communes, le Conseil municipal décide de participer à la consultation proposée par la Communauté de communes Loué-Brûlon-Noyen espérant, par le biais de la mutualisation, une baisse des prix.

AFFAIRES DIVERSES

- Aménagement de l'aire de loisirs :

- Curage du plan d'eau : en cours d'achèvement
- Création d'un terrain de boules
- Achat jeux de plein air : 3 938 € H.T. (remise de 33 %) à l'entreprise MEFRAN Collectivités
- Achat 2 panneaux « baignade interdite » et 3 panneaux « parking à 100 mètres »

- Conseil d'école extraordinaire du 12 décembre 2017:

Décision majoritaire pour le retour du rythme scolaire à 4 jours dans les écoles de Poillé sur Vègre et Fontenay sur Vègre

Les membres du SIVOS se réuniront le 19 décembre 2017 afin de valider leur choix pour la rentrée 2018.

Une demande de dérogation sera ensuite faite auprès de l'Inspecteur de l'Académie.

Madame le Maire évoque la répercussion sur le temps de travail du personnel travaillant au service de l'école et insiste sur la réflexion à mener à ce sujet

- Calendrier 2018 des conseils municipaux :

- 9 janvier - 13 février - 13 mars - 10 avril - 15 mai - 12 juin - 10 juillet - 11 septembre - 9 octobre - 13 novembre - 11 décembre

Ces dates sont susceptibles d'être modifiées.

- Projets 2018 :

- Salle des fêtes :

- Continuer réflexion: voir possibilité achat terrain

- Voirie :

- Réfection bicouche VC6 rue de la Tannerie :
 - 1) Hors bourg par la CCLBN
 - 2) Dans le bourg à la charge de la commune
- VC4 Nouvelle voirie Eiffage : courrier en recommandé à Eiffage pour demander une purge à l'endroit détérioré dans le cadre de leur garantie décennale
- Remplacement de deux bornes au carrefour proche cimetière et rue des Bouvets
- Panneau « interdit poids lourds » route de Tassé
- Chemin de la Vègre Gué des blés : voir coût passage 1 à 2 fois par an pour entretien auprès de la CCLBN et autres prestataires

- Pose de panneaux informatifs : au carrefour du Gué route de Poillé et à l'entrée du Chemin route d'Asnières vers Flessier
- Devis entreprise SPIE : changement éclairage public rue de la Roquentinière, prévoir branchement pour éclairage festif
- Jardinières à revoir entrée du Bourg, quelques plantations et rosiers à l'entrée du cimetière
- Prévoir accès à la terrasse du restaurant, bateau à proximité, marquage d'une zone piétonne entre les 2 parkings
- Prévoir panneau à l'entrée du chemin de la lagune : « sauf riverains et services »

- Cimetière :

- Devis au cimetière : relève sépultures sans concession, prévision d'un caveau provisoire

- Mairie :

- Devis reliure état civil et délibérations
- Devis façade mairie : menuiserie, nettoyage, peinture
- Panneau d'affichage (élections) à renouveler
- Inventaire matériel employé communal : achat de matériel manquant
- Edition brochure Fontenay patrimoine, aire de loisirs, chemin...

- Eglise :

- Devis abat-son et grilles du clocher de l'église
- Prévoir éclairage sur l'église pour Noël

La séance est levée à 21H40